



Avis conjoint du Collège des médecins du Québec (CMQ), de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)

## Hormonothérapie durant la ménopause : ce que vous devez savoir

La ménopause est une période de transition normale dans la vie des femmes. Elle peut entraîner différents changements, tant sur le plan physique que psychologique, et avoir parfois un impact important sur le bien-être et la qualité de vie.

Pour soulager les symptômes liés à la ménopause, plusieurs approches sont proposées. Certaines s'appuient sur des preuves scientifiques établies, d'autres sont offertes sans preuve suffisante pour garantir leur efficacité ou la sécurité des patientes.

Devant cette diversité de traitements, de recommandations et de produits offerts, les professionnels de la santé que vous consultez doivent respecter leurs obligations en vous accompagnant de façon sécuritaire, en fonction de votre situation.

### Tous les professionnels ne peuvent se présenter comme des spécialistes

Le titre de professionnel est strictement encadré par la loi. Il n'existe aucune spécialité médicale reconnue en hormonothérapie ou en ménopause, tant chez les médecins que chez les infirmières. Ces professionnels de la santé peuvent cependant évaluer vos symptômes, discuter des options possibles – dont les approches non médicamenteuses – ou déterminer les traitements. Les pharmaciens peuvent vous accompagner dans le suivi de votre thérapie et y apporter des ajustements au besoin, en collaboration avec les médecins ou les infirmières.

### Les traitements d'hormonothérapie approuvés par Santé Canada

Leur approbation par Santé Canada garantit que les traitements proposés répondent aux normes de qualité, d'efficacité et de sécurité qui protègent votre santé. Les produits non homologués n'offrent pas cette assurance.

### Les bilans sanguins

Les médecins, les infirmières et les pharmaciens sont tenus de faire preuve de rigueur dans la prescription ou la recommandation de bilans paracliniques. Ceux-ci doivent être requis en fonction de l'évaluation clinique, et appuyés par les données probantes et les recommandations reconnues. Les résultats de ces bilans doivent permettre d'adapter votre traitement. Ils doivent être analysés selon des méthodes reconnues. Vous pouvez questionner votre professionnel pour obtenir des explications claires à ce propos.

### **Les exigences de formation**

Que les médecins, les infirmières ou les pharmaciens exercent dans le secteur public ou privé, ils doivent respecter les mêmes obligations de formation continue et maintenir leurs compétences à jour. Leur exercice professionnel doit être rigoureux et équivalent, peu importe leur lieu de pratique.

### **Le consentement libre et éclairé**

Comme tous les soins et services de santé, l'hormonothérapie ne peut être amorcée qu'avec un consentement libre et éclairé de votre part. Pour y consentir en toute connaissance de cause, il vous faut avoir reçu une information claire et compréhensible, complète et véridique, précisant la nature du traitement, ses effets, ses risques et sa durée d'action. Votre consentement doit être donné sans pression ou influence induite et vous pouvez le retirer en tout temps.